



Traité Mégila

Michna 1 - Chapitre 4

הקורא את המגילה עומד, ישב, קראה אחד, קראווה שניים יצאו. מקום שנагו לברך, יברך; שלא לברך, לא יברך. בשני, וחמישי, ושבת במנחה קורין שלושה; אין פוחתין מהן, ואין מוסיפים עליהן, ואין מפטירין בנביא. הפותח והחותם בתורה, מברך לפניה ולאחריה.

Celui qui lit la Mégila peut être debout ou assis. Si elle a été lue par une personne ou par deux, le devoir est accompli. Dans une localité où c'est l'usage, on récite la bénédiction et là où ce n'est pas l'usage on ne la récite pas. Le lundi, le jeudi et le Shabbat à l'office de l'après-midi on appelle trois personnes pour la lecture de la Torah, ni moins, ni plus. On ne lira pas une Haftara tirée d'un livre des prophètes. Celui qui commence et celui qui achève la lecture de la Torah récitent la bénédiction initiale et la bénédiction finale.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions